

# Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale

Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information

# Rapport de certification ANSSI-CC-2025/38

ArcaShield Platform (Version 0003040E)

Paris, le 14/10/2025 | 12:16 CEST

Vincent Strubel



Rapport de certification ANSSI-CC-2025/38

#### **AVERTISSEMENT**

Ce rapport est destiné à fournir aux commanditaires un document leur permettant d'attester du niveau de sécurité offert par le produit dans les conditions d'utilisation ou d'exploitation définies dans ce rapport pour la version qui a été évaluée. Il est destiné également à fournir à l'acquéreur potentiel du produit les conditions dans lesquelles il pourra exploiter ou utiliser le produit de manière à se trouver dans les conditions d'utilisation pour lesquelles le produit a été évalué et certifié ; c'est pourquoi ce rapport de certification doit être lu conjointement aux guides d'utilisation et d'administration évalués ainsi qu'à la cible de sécurité du produit qui décrit les menaces, les hypothèses sur l'environnement et les conditions d'emploi présupposées afin que l'utilisateur puisse juger de l'adéquation du produit à son besoin en termes d'objectifs de sécurité.

La certification ne constitue pas en soi une recommandation du produit par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) et ne garantit pas que le produit certifié soit totalement exempt de vulnérabilités exploitables.

Toute correspondance relative à ce rapport doit être adressée au :

Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information Centre de certification 51, boulevard de la Tour Maubourg 75700 Paris cedex 07 SP

certification@ssi.gouv.fr

La reproduction de ce document sans altération ni coupure est autorisée.



Rapport de certification ANSSI-CC-2025/38

#### **PREFACE**

La certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information est régie par le décret 2002-535 du 18 avril 2002 modifié. Ce décret indique que :

- l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information élabore les rapports de certification. Ces rapports précisent les caractéristiques des objectifs de sécurité proposés. Ils peuvent comporter tout avertissement que ses rédacteurs estiment utile de mentionner pour des raisons de sécurité. Ils sont, au choix des commanditaires, communiqués ou non à des tiers ou rendus publics (article 7);
- Les certificats délivrés par le directeur général de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information attestent que l'exemplaire des produits soumis à évaluation répond aux caractéristiques de sécurité spécifiées. Ils attestent également que les évaluations ont été conduites conformément aux règles et normes en vigueur, avec la compétence et l'impartialité requises (article 8).

Les procédures de certification sont disponibles sur le site Internet www.cyber.gouv.fr.



### **TABLE DES MATIERES**

1	Rés	umė			•••••		5
2	Le p	orodi	vit				7
	2.1	Prés	entation du produit				7
	2.2	Des	cription du produit				7
	2	2.2.1	Introduction				7
	2	2.2.2	Services de sécurité				7
	2	2.2.3	Architecture				7
	2	2.2.4	Identification du produ	it			7
	2	2.2.5	Cycle de vie				8
	2	2.2.6	Configuration évaluée .				8
	2.3	Réfé	érentiels d'évaluation .				9
	2.4	Trav	aux d'évaluation			•••••	9
	2.5	Ana	lyse des mécanismes	cryptographiques selon l	es référentie	els techniques de	l'ANSSI9
3	La c	ertif	ication				10
	3.1	Con	clusion			•••••	10
	3.2	Rest	rictions d'usage				10
	3.3	Rec	onnaissance du certifi	cat			11
	3	3.3.1	Reconnaissance europé	éenne (SOG-IS)			11
	3	3.3.2	Reconnaissance interna	ationale critères communs (	CCRA)		11
1Α	NNE) 12	XE A	.Références	documentaires	du	prod	duit évalué
1A	NNE) 13	XE B.	Références	liées	à	la	certification



#### 1 <u>Résumé</u>

Référence du rapport de certification

ANSSI-CC-2025/38

Nom du produit

**ArcaShield Platform** 

Référence/version du produit

**Version 0003040E** 

Type de produit

Cartes à puce et dispositifs similaires

Conformité à un profil de protection

Néant

Critère d'évaluation et version

Critères Communs version 3.1 révision 5

Niveau d'évaluation

EAL5 augmenté

ALC\_DVS.2, AVA\_VAN.5

Référence du rapport d'évaluation

Evaluation Technical Report 24-0143 Project référence SALISH1\_ETR\_v1.1 version 1.1

1er octobre 2025.

Fonctionnalité de sécurité du produit

voir 2.2.2 Services de sécurité

Exigences de configuration du produit

voir 4.2 Restrictions d'usage

Hypothèses liées à l'environnement d'exploitation

voir 4.2 Restrictions d'usage

Développeur

SAMSUNG ELECTRONICS CO. LTD

17 Floor, B-Tower, 1-1, Samsungjeonja-ro Hwaseong-si, Gyeonggi-do, 445-330, Corée du Sud

Commanditaire

SAMSUNG ELECTRONICS CO. LTD

17 Floor, B-Tower, 1-1, Samsungjeonja-ro Hwaseong-si, Gyeonggi-do, 445-330, Corée du Sud

Centre d'évaluation

**SERMA SAFETY & SECURITY** 

14 rue Galilée, CS 10071, 33608 Pessac Cedex, France

Accords de reconnaissance applicables





SOG-IS



Ce certificat est reconnu au niveau EAL2.



#### 2 Le produit

#### 2.1 <u>Présentation du produit</u>

Le produit évalué est « ArcaShield Platform, Version 0003040E » développé par SAMSUNG ELECTRONICS CO. LTD.

Le produit est destiné à héberger et exécuter une ou plusieurs applications. Ces applications peuvent revêtir un caractère sécuritaire différent (selon qu'elles soient « sensibles » ou « basiques ») et sont chargées et instanciées avant émission du produit.

#### 2.2 <u>Description du produit</u>

#### 2.2.1 Introduction

La cible de sécurité [ST] définit le produit évalué, ses fonctionnalités de sécurité évaluées et son environnement d'exploitation.

La cible de sécurité s'inspire du profil de protection [PP].

#### 2.2.2 Services de sécurité

Les principaux services de sécurité fournis par le produit sont cités dans le chapitre 1.4 « *TOE Overview* » de la [ST] :

- Démarrage sécurisé par la vérification de l'intégrité du noyau et des applications;
- La protection de la mémoire par un firewall pour empêcher la fuite d'informations sensibles ;
- L'isolation des applications entre elles pour empêcher les conflits.

#### 2.2.3 Architecture

Le produit est constitué, comme décrit dans la partie 1.5 « TOE Description » de la [ST] :

- D'une partie hardware composée du circuit intégré S3SSE2A;
- D'une partie plateforme (ArcaShield);
- D'une partie application système.

Les applications utilisateur ne font pas partie de la TOE.

#### 2.2.4 <u>Identification du produit</u>

La version certifiée du produit est identifiable par les éléments détaillés dans la cible de sécurité [ST] au chapitre 1.5.3 « *TOE Identification* ».

Ces éléments peuvent être vérifiés par lecture des registres situés dans une zone spéciale de la mémoire spécifiée dans les [GUIDES], ou bien par appel à une fonction. La procédure d'identification est décrite dans le guide ArcaShield\_UM\_PRE (voir [GUIDES]).



#### 2.2.5 Cycle de vie

Le cycle de vie du produit est décrit au chapitre 1.6 « *TOE Life Cycle* » de la cible de sécurité [ST] ; il est conforme à celui décrit dans [PP0035].

Le produit a été développé sur les sites décrits au chapitre 1.6 de la [ST], qui sont des sites certifiés par des CESTI du SOG-IS, hors schéma français.

#### 2.2.6 Configuration évaluée

Le certificat porte sur les configurations décrites dans la table 1-5« *TOE Configuration* » au chapitre 1.5 de la [ST].



#### 3 L'évaluation

#### 3.1 Référentiels d'évaluation

L'évaluation a été menée conformément aux Critères Communs [CC], et à la méthodologie d'évaluation définie dans le manuel [CEM].

Pour les composants d'assurance qui ne sont pas couverts par le manuel [CEM], des méthodes propres au centre d'évaluation et validées par l'ANSSI ont été utilisées.

Pour répondre aux spécificités des cartes à puce et dispositifs similaires, les guides [JIWG IC] et [JIWG AP] ont été appliqués. Ainsi, le niveau AVA\_VAN a été déterminé en suivant l'échelle de cotation du guide [JIWG AP]. Pour mémoire, cette échelle de cotation est plus exigeante que celle définie par défaut dans la méthode standard [CC], utilisée pour les autres catégories de produits (produits logiciels par exemple).

#### 3.2 Travaux d'évaluation

L'évaluation en composition a été réalisée en application du guide [COMP] permettant de vérifier qu'aucune faiblesse n'est introduite par l'intégration du logiciel dans le microcontrôleur déjà certifié dans le cadre d'un schéma national reconnu au titre de l'accord du SOG-IS.

Cette évaluation a ainsi pris en compte les résultats de l'évaluation du microcontrôleur « S3SSE2A », voir [CER\_IC].

Le rapport technique d'évaluation [RTE], remis à l'ANSSI le jour de sa finalisation par le CESTI (voir date en bibliographie), détaille les travaux menés par le centre d'évaluation et atteste que toutes les tâches d'évaluation sont à « **réussite** ».

# 3.3 <u>Analyse des mécanismes cryptographiques selon les référentiels techniques de l'ANSSI</u>

Les mécanismes cryptographiques mis en œuvre par les fonctions de sécurité du produit (voir [ST]) ont fait l'objet d'une analyse conformément à la procédure [CRY-P-01] et les résultats ont été consignés dans le [RTE].

Cette analyse a identifié des non-conformités par rapport au référentiel [ANSSI Crypto]. Elles ont été prises en compte dans l'analyse de vulnérabilité indépendante réalisée par l'évaluateur et n'ont pas permis de mettre en évidence de vulnérabilité exploitable pour le niveau d'attaquant visé.

L'utilisateur doit se référer aux [GUIDES] afin de configurer le produit de manière conforme au référentiel [ANSSI Crypto], pour les mécanismes cryptographiques qui le permettent.



#### 4 La certification

#### 4.1 Conclusion

L'évaluation a été conduite conformément aux règles et normes en vigueur, avec la compétence et l'impartialité requises pour un centre d'évaluation agréé. L'ensemble des travaux d'évaluation réalisés permet la délivrance d'un certificat conformément au décret 2002-535.

Ce certificat atteste que le produit soumis à l'évaluation répond aux caractéristiques de sécurité spécifiées dans sa cible de sécurité [ST] pour le niveau d'évaluation visé (voir chapitre 1 Résumé).

Le certificat associé à ce rapport, référencé ANSSI-CC-2025/38 a une date de délivrance identique à la date de signature de ce rapport et a une durée de validité de cinq ans à partir de cette date.

#### 4.2 Restrictions d'usage

Ce certificat porte sur le produit spécifié au chapitre 2.2 du présent rapport de certification.

L'utilisateur du produit certifié devra s'assurer du respect des objectifs de sécurité sur l'environnement d'exploitation, tels que spécifiés dans la cible de sécurité [ST], et suivre les recommandations se trouvant dans les guides fournis [GUIDES].



#### 4.3 Reconnaissance du certificat

#### 4.3.1 Reconnaissance européenne (SOG-IS)

Ce certificat est émis dans les conditions de l'accord du SOG-IS [SOG-IS].

L'accord de reconnaissance européen du SOG-IS de 2010 permet la reconnaissance, par les pays signataires de l'accord¹, des certificats ITSEC et Critères Communs. La reconnaissance européenne s'applique, pour les cartes à puce et les dispositifs similaires, jusqu'au niveau ITSEC E6 Elevé et CC EAL7 lorsque les dépendances CC sont satisfaites. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



#### 4.3.2 Reconnaissance internationale critères communs (CCRA)

Ce certificat est émis dans les conditions de l'accord du CCRA [CCRA].

L'accord « Common Criteria Recognition Arrangement » permet la reconnaissance, par les pays signataires<sup>2</sup>, des certificats Critères Communs.

La reconnaissance s'applique jusqu'aux composants d'assurance du niveau CC EAL2 ainsi qu'à la famille ALC\_FLR. Les certificats reconnus dans le cadre de cet accord sont émis avec la marque suivante :



<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> La liste des pays signataires de l'accord CCRA est disponible sur le site web de l'accord : <u>www.commoncriteriaportal.org</u>.



<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La liste des pays signataires de l'accord SOG-IS est disponible sur le site web de l'accord : www.sogis.eu.

## ANNEXE A. Références documentaires du produit évalué

[ST]	Cible de sécurité de référence pour l'évaluation :  - Security Target – ArcaShield Platform, référence Salish1_ST, version 1.8, 3 juin 2025.  Pour les besoins de publication, la cible de sécurité suivante a été fournie et validée dans le cadre de cette évaluation :  - Security Target Lite – ArcaShield Platform, référence Salish1_ST_lite, version 0.2, 3 juin 2025.
[RTE]	Rapport technique d'évaluation:  - Evaluation Technical Report 24-0143 Project, référence SALISH1_ETR_v1.1, version 1.1, 1er octobre 2025.  Pour le besoin des évaluations en composition avec ce microcontrôleur un rapport technique pour la composition a été validé:  - Lite for composition 24-0143 Project, référence SALISH1_ETR_Lite_v1.1, version 1.1, 1er octobre 2025.
[GUIDES]	Guides d'administration et d'utilisation du produit :  - Preparative Procedures, référence ArcaShield_UM_PRE, version 0.6, 28 mai 2025.  - Operational Guidance, référence ArcaShield_UM_OPE, version 1.5, 3 juin 2025.
[CER_IC]	Produit S3SSE2A (S3SSE2A_20240430) Certifié par l'ANSSI sous la référence ANSSI-CC-2024/26 le 22 juillet 2024.
[PP]	Java Card System – Closed Configuration Protection Profile, version 3.1, juin 2020. Certifié par le BSI (Bundesamt für Sicherheit in der Informationstechnik) sous la référence BSI-PP-0101-V2-2020.
[PP0035]	Protection Profile, Security IC Platform Protection Profile, version 1.0, juin 2007. Certifié par le BSI (Bundesamt für Sicherheit in der Informationstechnik) sous la référence BSI-PP-0035-2007.



## ANNEXE B. Références liées à la certification

Décret 2002-535 du 18 avril 2002 modifié relatif à l'évaluation et à la certification de la sécurité offerte par les produits et les systèmes des technologies de l'information.					
[CER-P-01]	Certification critères communs de la sécurité offerte par les produits, les systèmes des technologies de l'information, ou les profils de protection, référence ANSSI-CC-CER-P-01, version 5.4.				
[CRY-P-01]	Modalités pour la réalisation des analyses cryptographiques et des évaluations des générateurs de nombres aléatoires, référence ANSSI-CC-CRY-P01, version 4.2.				
[CC]	<ul> <li>Common Criteria for Information Technology Security Evaluation:</li> <li>Part 1: Introduction and general model, avril 2017, version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-001;</li> <li>Part 2: Security functional components, avril 2017, version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-002;</li> <li>Part 3: Security assurance components, avril 2017, version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-003.</li> <li>Equivalent à la version CCRA: Common Criteria for Information Technology Security Evaluation, version 3.1, révision 5, parties 1 à 3, références CCMB-2017-04-001 à CCMB-2017-04-003.</li> </ul>				
[CEM]	Information technology — Security techniques — Methodology for IT security evaluation, ISO/IEC 18045:2008, et correctifs techniques associés.  Equivalent à la version CCRA:  Common Methodology for Information Technology Security Evaluation, Evaluation Methodology, version 3.1, révision 5, référence CCMB-2017-04-004.				
[JIWG IC] *	Mandatory Technical Document – The Application of CC to Integrated Circuits, version 3.0, février 2009.				
[JIWG AP] *	Mandatory Technical Document – Application of attack potential to smartcards and similar devices, version 3.2.1, février 2024.				
[COMP]*	Mandatory Technical Document – Composite product evaluation for Smart Cards and similar devices, version 1.5.1, mai 2018.				
[CCRA]	Arrangement on the Recognition of Common Criteria Certificates in the field of Information Technology Security, 2 juillet 2014.				
[SOG-IS]	Mutual Recognition Agreement of Information Technology Security Evaluation Certificates, version 3.0, 8 janvier 2010, Management Committee.				



Rapport de certification ANSSI-CC-2025/38

[ANSSI Crypto]	Guide	des	mécanismes	cryptographiques:	Règles	et	recommandations
	concernant le choix et le dimensionnement des mécanismes cryptographes				cryptographiques,		
	ANSSI-PG-083, version 2.04, janvier 2020.						

<sup>\*</sup>Document du SOG-IS ; dans le cadre de l'accord de reconnaissance du CCRA, le document support du CCRA équivalent s'applique.

